

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/MARS/016	OBJET : APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL M.I.L.D.E.C.A. 2016 – MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES ADDICTIVES
Date du conseil municipal 07/03/2016	
Date de la convocation 29/02/2016	
Date de l'affichage 29/02/2016	

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALAM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE

Etait absente excusée :

- Rachida MOUALI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2121-29,

Vu le dossier d'appel à projets départemental de la préfecture de Seine-et-Marne relatif à la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue Et les Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.),

Considérant que le Service Municipal de la Jeunesse présente et valorise trois actions d'éducation et de promotion à la santé d'un appel à projets proposé par la M.I.L.D.E.C.A. basé sur la prévention des addictions,

Considérant les crédits destinés à financer des actions de proximité s'inscrivant dans les orientations de la politique publique du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives,

Considérant que cette demande de subvention à hauteur de 2 000 € sera soumise au Comité de Sélection, au regard des conditions de recevabilité, des critères d'attribution et des actes prioritaires des demandes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

ARTICLE 1 :

Approuve le projet relatif à la prévention des addictions de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue Et les Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.) et ses actions pour la municipalité.

ARTICLE 2 :

Sollicite l'aide du Département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue Et les Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.) à hauteur de 2 000 €.

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le maire ou son adjointe en charge de la jeunesse à signer le dossier de demande de subvention et tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

Le maire,



Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160307-2016-MARS-016-
DE
Date de télétransmission : 11/03/2016
Date de réception préfecture : 11/03/2016